

CERTIFICAT VETERINAIRE DE BONNE SANTÉ

Je soussigné,, Docteur vétérinaire inscrit à l'Ordre National des Vétérinaires sous le n° et vétérinaire habilité de l'exploitation (lieu de stationnement des chevaux) à atteste que le/les chevaux suivants :

NOM	N° SIRE ou n° transpondeur	Température corporelle (°C)

ont été examinés ce jour et ne présentent :

- aucun signe clinique de maladie infectieuse (hyperthermie, jetage, hypertrophie des ganglions...),
- aucun signe clinique de maladies de catégorie 1 (AIE, West Nile, Peste équine) depuis au moins 30 jours (pas de sérologie).

Je certifie qu'aucun cheval sur l'exploitation ne fait l'objet de restrictions en raison d'une maladie contagieuse.

Pour faire valoir ce que de droit,

Fait à

Le :

(certificat établi moins de 8 jours
avant l'arrivée sur le CSI de Reims).

Signature et cachet.